

sérieux qui suivent la marche progressive de cette armée disciplinée à la perfection. En effet, non seulement les chefs font preuve d'intelligence et d'habileté, mais les soldats obéissent aveuglément, et abandonnent sans hésitation une partie de leurs salaires aux caisses du parti, pour subventionner de nombreux journaux, indemniser les chefs, et soutenir les grèves. Ce qui rend le péril plus dangereux, c'est l'indifférence persistante des classes riches, dont les efforts sont loin d'être en proportion avec ceux des révolutionnaires.

Le ministre belge des chemins de fer continue la lutte courageuse entreprise contre le flot montant des immondices de la presse. Il est encouragé dans cette lutte, non seulement par les catholiques, mais encore par tous les esprits honnêtes et indépendants. Il n'y a pas jusqu'aux parquets, très timides jusqu'ici dans les poursuites de saletés parisiennes, qui n'aient repris courage. Le jury lui-même semble vouloir réagir à son tour contre le torrent impur, puisqu'il vient de condamner un vendeur d'écrits obscènes. La répression de la presse et de la littérature immorale, est un des devoirs de l'Etat, comme le dit l'excellente Revue de la *Science Nouvelle* :

“ La répression de la presse immorale, cela intéresse tous les écrivains qui, quoique appartenant à des opinions différentes, écrivent pour la propagation de la vérité sans rechercher le gain. Cette production sans cesse croissante de romans et de journaux immoraux, voilà bien la démonstration du vice de la liberté illimitée, fléau plus funeste que les tremblements de terre et les incendies. Plusieurs congrès d'honnêtes gens se sont réunis dernièrement en Belgique, en Suisse ou ailleurs, pour se consulter sur les moyens de préserver de cette peste au moins les femmes et les enfants. Mais les efforts particuliers n'y pourront rien, ou presque rien, et avec justice. En effet, c'est à l'État de prévenir et de punir les crimes. C'est sa fonction, c'est son devoir, et les criminels dont il s'agit sont de ceux qu'une répression énergique met en fuite et disperse sans trop de difficultés. Ils tremblent devant la peine, dès que le châtimement est certain et que cette peine est sévère. Ce genre de crimes est spécial à la France. C'est donc à la magistrature française de le poursuivre jusqu'à l'anéantissement, sans craindre les criaileries de certains journalistes plus ou moins intéressés dans l'affaire. Le magistrat, comme le soldat, est un homme qui n'a jamais peur.”